

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collecte des déchets alimentaires : le cap des 10 000 tonnes vient d'être franchi

Le volume des déchets alimentaires, collectés via les bornes à compost de la Métropole, a passé le cap symbolique des 10 000 tonnes collectées. Depuis la mise en place de la première collecte des déchets alimentaires le 11 octobre 2021, c'est donc l'équivalent du poids total de la tour Eiffel qui a été détourné des ordures ménagères et donc de l'incinération. La Métropole de Lyon poursuit le déploiement de son dispositif de tri des déchets alimentaires en équipant de nouvelles communes de son territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de mettre en place des solutions de tri des déchets alimentaires, pour qu'ils soient valorisés et non plus incinérés. En anticipation, la Métropole de Lyon n'a pas attendu 2024 pour offrir à ses habitants des points de collecte ouverts à tous, en proximité de leur lieu de résidence.

Ce nouveau service en milieu urbain est venu compléter les distributions gratuites de composteurs individuels pour les habitations avec jardin et les aides à l'installation de sites de compostage partagé d'initiative citoyenne (immeubles, quartiers, établissements). Dès septembre 2021, plus de 180 bornes à compost ont été installées et testées dans le 7^e arrondissement de Lyon. Aujourd'hui, 16 communes du territoire sont desservies avec 2 041 bornes en service, soit environ 830 000 Grands Lyonnais qui habitent en proximité d'un point de collecte.



Le nombre de tonnes collecté par année

- 2021 : **172 tonnes**
- 2022 : **1 287 tonnes**
- 2023 : **3 803 tonnes**
- 2024 (*année en cours*) : **5130 tonnes**

Depuis le 11 octobre 2021, date de la première collecte des bornes à compost, ce sont donc plus de 10 000 tonnes de déchets alimentaires qui ont été déposées dans les bornes et traitées sur des plateformes de compostage. Cela correspond à la production d'environ 6 000 tonnes de compost de qualité, utilisé principalement par des agriculteurs locaux. Ces chiffres devraient encore augmenter de manière exponentielle avec le déploiement de nouvelles bornes à compost sur les communes qui ne bénéficient pas encore de solution de collecte :

Septembre et octobre 2024	Novembre et décembre 2024
Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape, Genay, Neuville-sur-Saône, Sathonay-Camp, Fontaines-sur-Saône, Givors, Grigny et Vénissieux	Saint-Fons, Corbas, Feyzin, Vernaison, Irigny, Saint-Genis-Laval, Charbonnières-les-Bains, Saint-Priest et Mions
Nombre de bornes déployées : 350	Nombre de bornes déployées : 218

Concernant la collecte des déchets alimentaires pour l'habitat collectif des communes peu denses, une solution de composteurs « grutables » sera installée à la fin de l'année dans plusieurs communes du territoire : Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or, Fontaines-Saint-Martin, La-Tour-de-Salvagny, etc. Deux communes ont déjà expérimenté ce dispositif en début d'année 2024 : Charly et Solaize.